



La richesse d'un territoire peut être perçue selon différents prismes : la qualité de ses milieux naturels, leur diversité, leur représentativité (appréciée au moyen des surfaces, des effectifs comparés à différentes échelles...), leur rôle fonctionnel, leur valeur patrimoniale...

Ainsi caractérisés, les espaces naturels remarquables font l'objet de mesures de protection, de programme d'inventaires. Parfois, ces statuts de protection s'empilent constituant de véritables millefeuilles réglementaires.

Il est cependant utile de mettre en garde contre les dangers d'une trop forte dichotomie créée par l'opposition des espaces de nature qualifiée de "remarquable" et ceux de nature dite "ordinaire".

Longtemps considérés comme des espaces sans intérêt, il est aujourd'hui évident que la complémentarité des espaces remarquables et ordinaires est nécessaire dans une approche globale et systémique du développement durable du territoire.

## ENJEU

Le territoire d'étude abrite une diversité de milieux naturels, agricoles et forestiers très importante. Il bénéficie d'un environnement préservé où les espaces artificialisés ne représentent que 9% de sa surface totale : un chiffre trompeur puisque l'artificialisation des sols progresse de plus de 9% sur la période 2008-2018. Remarquables ou ordinaires, tous les espaces non artificialisés présentent un intérêt.

## Un territoire dominé par les espaces agricoles et forestiers

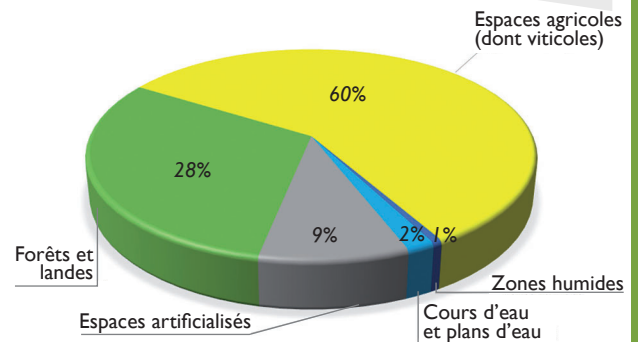
Le territoire d'étude se caractérise par la dominance des milieux agricoles, incluant les espaces viticoles et arboricoles, avec près de 60% de la superficie couverte.

Les forêts et landes sont également bien représentées avec 30% de la surface, cette part apparaissant stable entre 2008 et 2018 (28% en 2008).

Les cours d'eau et plans d'eau couvrent 2% de la superficie du territoire.

Les zones humides en occupent 1% en 2016 alors qu'elles représentaient 2,3% du territoire du Parc en 2008. Cette différence s'explique par une modification de la définition des zones humides, intervenue entre 2006 (diagnostic 2008 du Parc) et 2016 (données utilisées pour ce diagnostic). Par exemple, seules les prairies très hygrophiles ont été retenues en 2016 alors qu'en 2006 toutes les sortes de prairies (naturelles ou non, humides ou non) étaient prises en compte.

Le constat technique réalisé entre 2006 et 2016 montre que les destructions majeures de zones humides ont en fait été peu nombreuses et souvent détectées et régulées grâce à la mise en œuvre d'outils réglementaires.



Source : Occupation des sols 2016 - PNR LAT, 2018



De 23 180 ha d'espaces artificialisés en 2008, soit 8,2% du territoire, on passe à 29 340 ha soit 9% de la superficie totale en 2018. Plus de 6 150 ha d'espaces agricoles et naturels ont été consommés en 10 ans sur le territoire.

## Des milieux ordinaires aux espaces naturels remarquables

### Les espaces agricoles

Les espaces agricoles dominent sur le territoire d'étude avec une proportion s'approchant des 60%. Ceux-ci caractérisent principalement les communes localisées au sud de la Vienne, notamment sur les plateaux situés au nord et au sud de la forêt de Fontevault, ainsi que sur les communes de Seuilley, la Roche-Clermault et Marçay. Ils sont également très présents sur le Richelais, le Douessin, le Val d'Authion.

S'y distinguent les espaces viticoles participant grandement à l'identité du territoire. Ceux-ci abritent de nombreuses appellations d'origine fondées sur le concept de "terroir" : on recense en Maine-et-Loire 24 vins en Appellation d'Origine Protégée (Anjou Villages, Coteaux de Saumur, Saumur-Champigny, Rosé d'Anjou ...) et 12 vins AOP en Indre-et-Loire (Bourgueil, Chinon, Touraine, ...).

L'arboriculture est principalement axée vers la production de pommes et de poires.



## Les espaces boisés et les landes

Les espaces boisés représentent 30% du territoire (près de 97 500 ha). Ils sont constitués de grands massifs forestiers et de landes, où les boisements de feuillus dominent. Toutefois, les résineux tiennent parfois localement une place notable dans le paysage forestier. Les principaux massifs boisés présents sur le Parc sont les suivants :

- Massif de Milly / Gennes,
- Massif de la Breille-les-pins / Bourgueil,
- Massif de Chinon,
- Massif de Fontevraud,
- Massif de Monet / Pontménard,
- Massif de Richelieu.



Chêne pédonculé,



Bruyère à quatre angles,

Source :THEMA Environnement

Le territoire d'étude abrite également des landes. Les landes elles

correspondent aux terrains ouverts où la végétation basse est dominée par des arbrisseaux à feuilles persistantes tels que la bruyère, l'ajonc ou le genêt. Développés sur des sols pauvres en éléments minéraux, souvent acides, les plus grands ensembles de landes se retrouvent sur le territoire : dans les camps militaires de Fontevraud ou du Ruchard, la forêt de Milly, la forêt de Chinon, le Camp des Romains à Cinais, les landes de Saint Martin (entre Restigné et Saint-Michel-sur-Loire) et celles de la Soubrossière à Langeais, les plateaux boisés de la Gâtine tourangelle.

## La Loire, ses affluents et le système de vallées



La Loire à Savigny-en-Véron (Bertignolles),  
Source :THEMA Environnement

Les grands cours d'eau qui parcourent le territoire d'étude, vallée de la Loire et ses affluents, basses vallées de la Vienne, de l'Indre, du Cher, du Thouet abritent un complexe de milieux naturels s'étendant dans un val encadré par deux coteaux.

Des îles sableuses peuvent apparaître puis être submergées dans le lit majeur du fleuve. Sur ces espaces, la biodiversité est rythmée par les crues et les niveaux d'eau : les oiseaux emblématiques de la Loire nichent sur les grèves et îlots sableux et une végétation particulière s'y développe en période de basses eaux.

Ces milieux sont reconnus d'importance internationale (sites Natura 2000) pour la faune (saumon atlantique, anguille, sterne pierregarin, balbuzard pêcheur...), pour la

flore et les habitats (pelouses exondées des grèves de la Loire, prairies maigres de fauche, forêts alluviales, ...).

## Les petits cours d'eau

Le réseau de cours d'eau secondaires est particulièrement riche sur le territoire d'étude. Cette richesse est notamment reconnue au plan européen au niveau du Complexe du Changeon et de la Roumer (intérêt des habitats de prairies humides, marais pour des espèces comme le Chabot, la Bouvière, le Cuivré des marais...), eux-mêmes alimentés par de petits affluents (Graffin, Millet, Branne, St Gilles, Gravot, ruisseau de l'étang de Crémille, ruisseau de l'étang des Gâtés...).

## Les zones humides

Qu'il s'agisse des prairies humides, des mégaphorbiaies sur les franges des cours d'eau ou en fond de vallon, des tourbières et marais, ces milieux sont caractérisés par des sols gorgés d'eau une grande partie de l'année. Dans les tourbières (milieux très rares sur le territoire), le sol est composé d'une très forte teneur en matière organique, pas ou peu décomposée : la tourbe. Ces milieux particuliers sont d'une richesse écologique exceptionnelle.

Les marais sont principalement représentés par les roselières, les prairies marécageuses, les mégaphorbiaies ou les cariçaies. Ils sont présents à l'état relictuel sur le territoire : massif de Bourgueil (tourbière des Loges à La Breille-les-Pins, tourbières de Gizeux), mardelles du massif forestier de Chinon, marais des Rouches, marais de Taligny, marais de l'Authion...



Le plan national d'adaptation au changement climatique demande aux acteurs de favoriser les solutions d'adaptation reposant sur la nature : s'appuyer sur le végétal ou les zones humides pour rafraîchir les villes, limiter les inondations, retenir l'écoulement des eaux... Les milieux naturels du territoire d'étude, en particulier les forêts et les zones humides, remplissent ce rôle.

Cette nouvelle perception de la nature doit être comprise et reconnue par la population, les élus, les aménageurs... afin d'envisager et réaliser différemment certains projets et aménagements.



Le marais de Taligny désigné "espace naturel sensible" du département d'Indre et Loire, est une zone humide de 85 hectares (dont 25 ha de parcelles privées) située à La Roche-Clermault. En 2014, le cœur du marais, soit 19 hectares, a été identifié comme "réserve naturelle régionale", la seule en Indre et Loire.

Il présente un intérêt écologique important. Il héberge des espèces patrimoniales particulières comme le Samole de Valérand (plante herbacée du bord des mares asséchées), le Râle d'eau (oiseau d'eau) et l'Agriçon de Mercure (libellule).



Réserve Naturelle Régionale  
Marais de Taligny  
Source :THEMA Environnement





## Les pelouses sèches

Ces milieux caractérisés par une végétation rase majoritairement herbacée sont de trois types sur le territoire :

- sèches calcaires, sur le versant sud des coteaux ou sur certains talus et plateaux calcaires ;
- sèches sableuses ; elles se rencontrent sur des sables calcaires décalcifiés, des grès décomposés ou sur les limons du lit majeur de certains cours d'eau comme la Loire ;
- à Agrostide de Curtis et Avoine sillonnée ; elles ne se retrouvent au sein du territoire que sur des banquettes herbeuses aux seins des massifs boisés (pares-feux, chemins), sur sols acides et frais.

Les principales localités abritant des pelouses correspondent aux Coteaux calcaires du Parc (Val de Loire, Vienne, Bourgueillois, Richelais...), en bord de route ou chemin, sur les buttes sablo-calcaires des Puy du Chinonais ou plus rarement sur zones sableuses de bord de Loire (pelouses de Bertignolles à Savigny-en-Véron).

## Des espaces naturels remarquables reconnus

### Les sites Natura 2000

Ils couvrent plus de 16% de la superficie totale du territoire alors que les zonages d'inventaires autres du patrimoine en représentent près de 19%. Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) visent la conservation des oiseaux sauvages. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignent des territoires où sont appliquées des mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. Les sites Natura 2000 présents sont :

- en Indre-et-Loire : Vallée de la Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes (ZPS/ZSC), Complexe forestier de Chinon-Landes du Ruchard (ZSC), Puy du Chinonais (ZSC), Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (ZPS), Complexe du Changeon et de la Roumer (ZSC),
- en Maine-et-Loire : Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (ZPS/ZSC), Butte d'Antoigné, Champagne de Méron-Plaine de Douvy (ZPS),
- à cheval sur les deux départements : Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine (ZPS).

Ces sites abritent une faune et une flore extrêmement riches et variées. La surface occupée par certaines formations végétales patrimoniales est importante. Cette "sur-représentation" locale confère au territoire une importance majeure pour leur conservation :

- Au sein du site Natura 2000 "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau", la superficie couverte par les groupements des grèves humides, sablo-vaseuses de Loire (258 ha) (*Oxybasion* et *Bidention*) par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national conduit à qualifier celui-ci comme très important. Sur ce même site, sont recensées 25 espèces animales d'intérêt communautaire dont 8 espèces de mammifères (Directive "Habitats-Faune-Flore") et 50 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (IC) (Directive "Oiseaux"), ce qui est remarquable.
- Sur le site des "Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre", ce sont 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont huit nicheuses parmi lesquelles l'emblématique Râle des genêts, disparu depuis 2003 alors que 12 mâles chanteurs étaient dénombrés en 1998.

L'analyse par groupe témoigne également du haut niveau de représentativité du territoire d'étude ; par exemple :

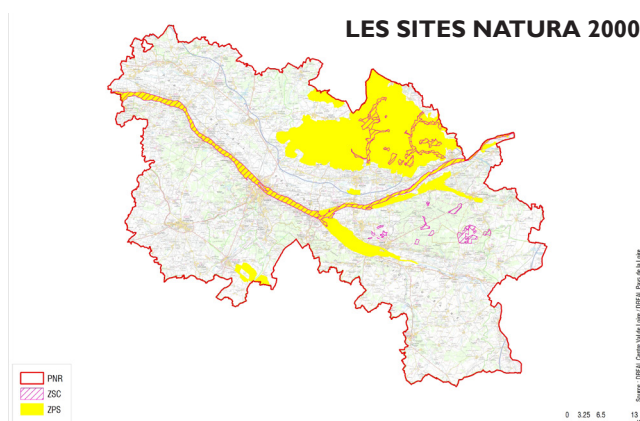
- 16 espèces d'Amphibiens sont recensées sur le territoire d'étude, représentant respectivement 88% et 76% de la richesse connue en région Centre - Val de Loire et en région Pays de la Loire ;
- 20 espèces de Chiroptères connues représentant respectivement 70% et 80% de la richesse connue en région Centre - Val de Loire et en Région Pays de la Loire ;
- Odonates (libellules et demoiselles), environ 62 espèces connues représentant plus de 80% de la diversité connue sur ces deux régions ...



Par convention avec l'Etat, le Parc anime 4 de ces sites Natura 2000 :

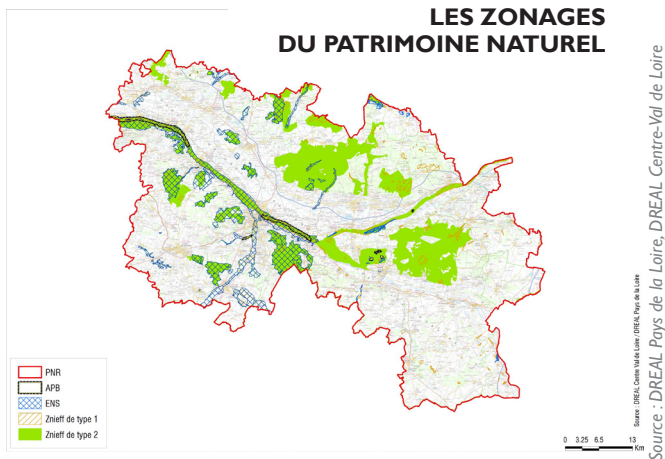
- la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau,
- la Champagne de Méron - Plaine de Douvy - Butte d'Antoigné,
- les Basses vallées de la Vienne et de l'Indre,
- le Complexe du Changeon et de la Roumer.

Il a pour mission de mettre en œuvre le Document d'Objectifs (Docob) : ce document consigne le diagnostic de territoire et les actions résultant de la concertation afin de concilier les activités socio-économiques et les objectifs de préservation de la biodiversité.



Source : DREAL Pays de la Loire, DREAL Centre-Val de Loire

## LES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL



### Une progression du nombre de ZNIEFF

Le territoire d'étude abrite une forte proportion d'espaces naturels désignés au titre des mesures de protection (Arrêté de protection de Biotope, Natura 2000, Réserves naturelles, ...) ou de l'inventaire du patrimoine naturel (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF).

Ainsi 147 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique y sont répertoriées (contre 115 en 2008). Elles représentent 58 091,85 ha soit 21,45% de la surface totale du territoire.

Type		Nombre	Superficie en ha	
ZNIEFF type 1	CVDL	49	2 718,51	58 091,85
	PDLL	74	6 946,56	
ZNIEFF type 2	CVDL	7	21 216,80	
	PDLL	18	27 209,98	



#### Champagne de Méron-Butte d'Antoigné

Les usages historiques du site (ancien camp militaire et d'internement des tsiganes, gare, aérodrome), sa géologie particulière, sa richesse animale et végétale font de cette zone un espace naturel remarquable au sein du territoire.

Une étude menée sur la Champagne de Méron (2010-2011) a permis de confirmer l'intérêt de cet espace au regard de la concentration d'espèces remarquables :

- 59 espèces végétales patrimoniales,
- 6 espèces végétales protégées dont 5 au niveau régional (le Millet scabre, la Germandrée botryde, le Xéranthème fétide...) et 1 au niveau national (l'Odontite de Jaubert),
- nombreuses espèces d'oiseaux des plaines dont le Busard cendré, l'Edicnème criard, l'Outarde canepetière...
- et des habitats naturels d'intérêt communautaire, particuliers, dont la répartition géographique est restreinte.

De récents inventaires ont mis en évidence l'intérêt de la zone pour les Orthoptères (sauterelles et criquets) : parmi les espèces remarquables identifiées, le Criquet des grouettes (fortement menacé) et le Sténobothre nain (proche de l'extinction), priorités 2 et 1 sur la liste rouge nationale dans le domaine néormal.



Source :THEMA Environnement



Afin de conserver sa singularité, le Parc et les signataires de la charte se sont engagés à lutter contre la disparition ou la dégradation d'habitats remarquables et représentatifs et l'érosion de certaines espèces menacées.

En termes d'habitats, l'accent est mis sur les zones humides car, dans ce territoire de confluences liées à la Loire, celles-ci concentrent l'essentiel de la biodiversité territoriale. Cependant, des actions complémentaires sont menées sur les coteaux calcaires, les landes et les grands espaces forestiers.

Le Parc pilote ou participe activement à la sauvegarde d'espèces gravement menacées dont la survie n'est pas garantie à très court terme. 7 programmes de conservation sont suivis à ce jour : les chiroptères (22 espèces de chauve-souris), le Busard cendré, les Maculinea (3 espèces de papillons), le Rôle des genêts sur le site Natura 2000 de la vallée de la Vienne, l'Outarde canepetière sur le site NATURA 2000 de la Champagne de Méron-Plaine de Douvy.



Busard cendré avec une marque alaire (suivi scientifique).  
Source :THEMA Environnement

## DÉFINITIONS

**APB** : Arrêté de protection de biotope

**AOC** : L'appellation d'origine contrôlée désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple).

**AOP** : L'appellation d'origine protégée désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

**ENS** : Espace naturel sensible

**RBD** : Réserve biologique domaniale

**RNR** : Réserve naturelle régionale

**ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

**ZPS** : Zone de protection spéciale (site Natura 2000 désigné au titre de la directive Oiseaux)

**ZSC** : Zone spéciale de conservation (site Natura 2000 désigné au titre de la directive Habitats, Faune, Flore)

## A RETENIR

L'intérêt, la richesse et la diversité des espaces naturels, remarquables et ordinaires, observés sur le territoire d'étude ne sont plus à démontrer. Ils sont qualifiés par des zonages d'inventaire, réglementaires pour les plus remarquables. Les milieux ordinaires contribuent quant à eux aux réseaux écologiques (TVB du Parc, SRCE des régions Centre Val-de-Loire et Pays de la Loire).

Les études menées régulièrement pour la mise à jour des connaissances naturalistes mais également sur le rôle des espaces naturels tels que les forêts (très présentes sur le territoire) et les zones humides pour s'adapter aux changements climatiques confirment la qualité de la biodiversité du territoire et son potentiel en matière de services rendus par la nature.

Le Grenelle de l'environnement souligne l'enjeu crucial de sauvegarder "toute la biodiversité (...), à commencer par la biodiversité ordinaire" qu'il définit comme "celle de tous les jours, celle qui n'est pas nécessairement protégée". La biodiversité ordinaire, "banale, celle des agrosystèmes, des forêts, des villes, des banlieues" est trop souvent opposée à une biodiversité "remarquable" "par la rareté ou la typicité de ses éléments, au niveau des populations, espèces, communautés et des écosystèmes": en réalité, elles sont complémentaires.